

Motion de limite de temps

M. Faulkner: Je trouve également hypocrite les députés comme le député de Grenville-Carleton qui parlent des droits du Parlement comme s'ils s'en préoccupaient beaucoup plus que les députés de notre côté.

● (1620)

Des voix: Bravo!

M. Faulkner: En fait, si le gouvernement n'avait pas essayé de recourir au Règlement de la Chambre—et il ne s'agit d'ailleurs pas de règles à l'intention du gouvernement, mais à l'intention de tous les députés—si, après tout ce temps, le gouvernement n'avait rien fait, alors que tant d'autres mesures doivent être étudiées par la Chambre et tant d'autres encore doivent bientôt être présentées à l'égard du logement, des rentes sur l'État et de bien d'autres questions, on nous aurait blâmés pour gaspiller le temps de la Chambre.

M. Baker (Grenville-Carleton): Mais on vous blâme quand même.

M. Faulkner: Ce projet de loi est simple. Il en est question au moins depuis 1961, tout au moins depuis la commission royale d'enquête. Je trouve la chose étonnante. Me voici, moi député d'assez fraîche date, mettant en œuvre les recommandations de la commission O'Leary. M. O'Leary est un tory bien connu, défenseur éminent des droits civiques et de la liberté de parole—et les conservateurs m'accusent de recourir à la censure.

Des voix: Bravo!

M. Faulkner: Le débat a été long et plein de rabâchage. Nous avons entendu des députés, comme celui de Crowfoot (M. Horner), citer des éditoriaux des journaux de Belleville et de Sudbury. Je ne me rappelle pas des noms, je prie monsieur l'Orateur, de m'en excuser. Le député n'avait jamais lu ces journaux auparavant, mais hier ils étaient le point principal de son discours et devenaient tout à coup des oracles. Ces journaux sont peu connus; il ne les lit sans doute jamais.

Le principe dont s'inspire l'article 75C du Règlement, la question dont la Chambre est saisie aujourd'hui et qui fera l'objet de la mise aux voix dans quelques minutes est celle de savoir si un bill d'intérêt public important peut être coulé par un débat plutôt que par un vote. Voilà la question.

Des voix: Bravo!

M. Faulkner: Les députés d'en face savent parfaitement qu'aucun gouvernement sérieux ne pourrait permettre un débat illimité sur le bill C-58.

M. Baker (Grenville-Carleton): Qui nous dit que c'est un gouvernement sérieux?

M. Faulkner: Ils l'ont compris et leur tactique vise à empêcher le vote, raison d'être de la Chambre. Leur tactique est d'étouffer le bill, c'est là l'enjeu de toute l'affaire.

M. McRae: Obstruction systématique.

Des voix: Bravo!

M. Faulkner: Ce qui rend l'attitude de l'opposition officielle des plus déconcertantes, des plus difficiles à prendre sérieusement, c'est que le 8 octobre 1974, le porte-parole de l'opposition officielle, le député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey), s'est levé à la Chambre et m'a posé la question suivante:

[M. Faulkner.]

Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire d'État. Étant donné les difficultés financières de la publication *Saturday Night* et de plusieurs autres publications canadiennes, quand le gouvernement va-t-il tenir ses promesses, et cesser d'accorder des privilèges au *Time* et au *Reader's Digest*?

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous pensons que vous alliez présenter un bill raisonnable.

M. Baldwin: Que disiez-vous dans le même temps au sujet des contrôles?

M. Faulkner: Il ne s'agissait pas, de la part du député de Brome-Missisquoi, d'une envolée isolée, car il représentait l'opposition officielle, il parlait au nom des députés qui en font partie, il avait été nommé par son chef, porte-parole officiel de son parti sur les questions se rapportant au secrétariat d'État. Voilà pourquoi, en bon porte-parole qu'il était, il est revenu sur le sujet le 12 octobre. Non satisfait de la réponse qu'il avait reçue du secrétaire d'État, il posa au ministre des Finances de l'époque la question suivante:

A-t-on informé le ministre que si les privilèges de *Time* étaient abolis les sommes consacrées aux annonces commerciales ainsi libérées assureraient le lancement immédiat d'un hebdomadaire canadien? Le ministre a-t-il communiqué avec le secrétaire d'État au sujet de la question des privilèges fiscaux accordés au magazine *Time*?

Nous voici enfin en 1975; une annonce a été faite en janvier. Quelle a été la position officielle, adoptée par le porte-parole officiel de l'opposition officielle, à l'égard de ma proposition de suppression des exemptions? Permettez-moi de me reporter au *Hansard* du 23 janvier, page 2527. Le député de York-Simcoe (M. Stevens), qui brille d'ailleurs par son absence, déclarait alors:

... en réponse à la déclaration qui vient d'être prononcée, je tiens d'abord à dire, au nom de l'opposition officielle, que nous nous réjouissons de voir que, enfin, le gouvernement a fait la lumière sur la question. Nous applaudissons à sa décision de proposer la suppression des avantages fiscaux partagés principalement par deux périodiques, *Time* et *Reader's Digest*.

Des voix: Bravo!

M. Faulkner: Un an plus tard, on nous accuse maintenant d'abuser du règlement de clôture, de faire preuve d'arrogance et de nier le droit à la liberté d'expression sur un bill que l'opposition a elle-même appuyé pendant un an. Vous comprendrez, monsieur l'Orateur, qu'il nous est de temps à autre difficile de prendre l'opposition officielle au sérieux.

Des voix: Bravo!

M. Faulkner: La dernière observation que je tiens à faire est la suivante: cette question ne touche pas que les députés. Elle touche un large éventail de personnes de l'extérieur, et notamment les publicitaires, les éditeurs et les propriétaires de postes de télévision. Je soutiens qu'ils ont droit de connaître la position du Parlement sur le bill C-58. Ils ont droit à une décision de la Chambre, et tout ce que nous demandons aujourd'hui, c'est que le bill soit renvoyé au comité devant lequel pourront se faire entendre ceux qui ont des choses à dire sur le sujet. Ce n'est pas une demande si déraisonnable. C'est aller tout à fait dans le sens des meilleurs pratiques et traditions de la Chambre, et je soutiens que si nous faisons ce que propose l'opposition officielle, cela équivaudrait à une grossière indifférence envers les droits des gens de l'extérieur de la Chambre.